



## Garantie d'authenticité dans une transaction

-----  
Par Micky14800

Bonsoir,

J'ai vendu une ?uvre d'art avec un doute sur l'authenticité,

L'acquéreur souhaitant à tout prix en faire l'acquisition malgré ce doute lors de la vente j'ai fait signer une attestation à l'acquéreur qu'en recevant l'?uvre il reconnaissait avoir été informé qu'un doute subsistait sur l'authenticité de l'?uvre et qu'elle n'était donc pas garantie malgré les documents et l'artiste attribué.

Est ce suffisant pour se prémunir de tout recours ?

D'avance merci

Mickael